

# **AVIS D'ENQUETE**

# **PUBLIQUE**

## **PORTANT SUR LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SERBANNES**

Par arrêté n°2018-40 en date du 23 juillet 2018, le Président de la communauté d'agglomération Vichy Communauté a ordonné l'ouverture de l'enquête publique du 17 septembre au 17 octobre 2018 inclus sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Serbannes.

A cet effet, Monsieur Francis VAN POPERINGHE a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

**Le dossier d'enquête constitué du projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté et de son évaluation environnementale, le résumé non technique, les avis de l'autorité environnementale et des personnes publiques associées ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles seront tenus à la disposition du public en Mairie de Serbannes : 17, chemin de l'Ancienne Eglise – 03700 Serbannes, pendant la durée de l'enquête prévue du 17 septembre au 17 octobre 2018 inclus, soit 31 jours, aux heures d'ouverture de la Mairie :**

- **Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 17h**
- **le vendredi de 9h à 12h**

**Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Serbannes :**

- **Le Lundi 17 septembre de 9h à 12h**
- **Le Mardi 25 septembre de 9h à 12h**
- **Le Jeudi 11 octobre de 14h à 17h**
- **Le Mercredi 17 octobre de 14h à 17h**

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Monsieur le commissaire enquêteur ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

**M. le commissaire-enquêteur**  
**MAIRIE**  
**17, chemin de l'Ancienne Eglise - 03700 Serbannes**

Le public pourra, pendant la durée de l'enquête transmettre ses observations par mail à : [mairie-serbannes@wanadoo.fr](mailto:mairie-serbannes@wanadoo.fr) en mentionnant en objet : PLU

Toute demande d'information pourra être sollicitée auprès de M. Raymond POURCHON, Maire de la commune de Serbannes.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui dispose d'un délai de 30 jours pour remettre son rapport. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera

déposée en Mairie de Serbannes, sur le site internet de la commune : <http://www.serbannes.fr/> , sur le site de l'agglomération : [www.vichy-communaute.fr](http://www.vichy-communaute.fr) et en Préfecture pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire sera appelé à se prononcer sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme de Serbannes.

Toute personne peut demander des informations en mairie. Elle peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la communauté d'agglomération Vichy Communauté, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.